

Charte de la CASI Bretagne

La Coordination des Associations de Solidarité Internationale (CASI) de Bretagne est un espace de concertation et de dialogue. Ses adhérents sont des associations locales, affiliées ou non à des réseaux nationaux, ou des délégations bretonnes d'associations nationales. La démarche collective des membres de la CASI respecte les identités de chacun. La CASI se donne pour mission de promouvoir une organisation de la solidarité internationale spécifique à la Bretagne, qui repose sur un réseau dense d'associations locales, mobilisant les énergies et les réflexions de nombreux citoyens. Cette configuration particulière doit aujourd'hui renouveler ses pratiques, sous les effets conjugués de la montée en puissance de la coopération décentralisée, de la reconfiguration des organisations non-gouvernementales au niveau national et de la professionnalisation croissante des associations.

La CASI porte l'expression du monde associatif qui se reconnaît dans cette charte auprès des autres acteurs de la coopération internationale en Bretagne : collectivités territoriales, entreprises, écoles, universités. Elle joue aussi le rôle de relais entre les réflexions et orientations nationales et les associations bretonnes.

Cette charte complète celle du Centre de Recherche et d'Informations pour le Développement (CRID), accessible à <http://www.crid.asso.fr/textes/charte.htm>. Le terme développement est considéré selon la définition suivante : « processus global d'amélioration des conditions de vie d'une communauté sur les plans économique, social, culturel et politique ». Il n'entretient selon cette définition aucun lien automatique avec la croissance économique.

Les valeurs

Les membres de la CASI agissent dans une optique de solidarité avec leurs partenaires des pays du Sud. Cette solidarité suppose une réflexion globale et partagée sur l'ensemble des conditions de vie des uns et des autres : économie, social, environnement, culture, politique. Elle s'appuie sur la recherche constante de relations de réciprocité valorisant les savoirs, savoir-faire et richesses culturelles des partenaires.

Pays, régions et territoires sont considérés en situation d'interdépendance : nos modes de vie et de développement influent sur ceux de nos partenaires, et inversement. Leur mise en perspective dans une optique de solidarité génère cependant des pratiques profondément incompatibles avec la mondialisation libérale.

L'éducation populaire, l'éducation au développement et à la solidarité internationale ou la conscientisation sont des dimensions essentielles du projet des membres de la CASI. La participation des partenaires étrangers à ces activités est un impératif à la fois moral et pédagogique.

L'action concrète est nécessaire pour ancrer les échanges dans la réalité du terrain. Elle s'inscrit dans une perspective de durabilité, où culture, environnement, conditions sociales et développement économique sont indissociables et ont un même poids. Seule la participation démocratique permet de donner légitimité aux décisions prises de concert ou chez chaque partenaire.

Les objectifs

La CASI poursuit les objectifs suivants

- participer à la formation des bénévoles et salariés des associations de solidarité internationale ;
- favoriser les échanges et l'information mutuelle entre associations ;
- offrir aux associations bretonnes un cadre organisé pour échanger sur leurs pratiques et identifier des orientations communes ;
- échanger opinions et pratiques avec les autres acteurs de la coopération internationale (associations, collectivités, écoles, universités) ;
- contribuer à la connaissance des acteurs et des pratiques de solidarité internationale en Bretagne ;
- diffuser auprès des citoyens et des institutions les pratiques et les orientations partagées par les membres.
- Favoriser l'expression des acteurs du Sud en Bretagne et plus généralement dans tous les espaces de réflexion susceptibles d'être investis.

Les activités

Les activités de la CASI sont organisées dans un cadre décentralisé, selon un principe de rotation dans tous les départements bretons. Les centres RITIMO de chaque département jouent un rôle privilégié pour les contacts de proximité entre associations et entre celles-ci et la CASI.

Les activités sont les suivantes

- Formations : le programme annuel comprend une ou des sessions thématiques (par exemple la commerce équitable, ou l'éducation au développement) et une ou des sessions géographiques (par pays ou zone régionale) ;
- Circulation de l'information : mise en œuvre d'un bulletin de liaison, de notes d'informations aux membres et de documents rassemblant des initiatives convergentes (par exemple pour la semaine de la solidarité internationale) ;
- Publications : diffusion d'annuaires et de documents concernant les associations bretonnes de solidarité internationale et plus largement sur l'ouverture internationale en Bretagne
- Etudes et recherches : commande et suivi de stages, études et recherches sur la coopération internationale ;
- Représentation au Comité Economique et Social Régional : en collaboration avec les associations de solidarité locale, en particulier ATD Quart Monde, diffusion de l'opinion et des positions des associations bretonnes de solidarité internationale ;
- Contribution à des réseaux nationaux : participation à des rencontres, projets, réflexions ou groupes de travail organisés par des réseaux nationaux, en particulier le Centre de Recherche et d'Informations pour le Développement (CRID) et le réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationales (RITIMO)
- Présence au sein d'espace de réflexion régionaux, nationaux et internationaux : forum sociaux, PEKEA

